



Probleme remboursement integral colis perdu

Par **posologik**, le **15/02/2010** à **13:20**

Bonjour, rnj'ai effectuer un achat sur le net à une société x sur paris pour un total de 600 € le 06/12/2009 , il m'informe que la livraison se fait soit par colissimo (sans préciser la nature de l'envoi : colis entreprise , colis normal , colis avec recommandé , etc) soit par chronopost (idem) . donc le 15/01/2010 il m'informe que le colis est perdu par la poste et que la poste ne prends en charge le remboursement que au kilo soit 135 € environ d'après le fournisseur et il m'indique que le reste c'est pour ma poche . je suis scandaliser !!!!! 435 € de perdu en gros . Donc je voulais savoir si le fournisseur n'a pas une obligation d'assurer l'envoi du matériel dans son intégralité , et que vu que c'est une société et non un particulier prouver facilement ce qu'il y avait dans ce colis par facture et donc etre rembourser de l'intégralité . Car ils ont mis plus d'un mois et demi à m'envoyer mon matériel alors qu'ils m'ont affirmer que le stock était bon , je doute sincèrement du contenu de leur envoi , personne ne sait ce qu'il on mis dans le colis enfin la je dois paranoier mais bon . rnje vous remercie d'avance si vous prenez le tps de m'aider .